



Report du procès contre Céline Verzeletti

Le plaignant a demandé le report du procès pour des raisons de calendrier d'audience.

Au-delà de ce nouveau report, nous pensons que la justice a bien autre chose à faire qu'à poursuivre des personnes qui militent pour l'intérêt général.

Nos organisations continueront sans relâche à combattre ces poursuites judiciaires sans fondement ainsi que l'entrave à la liberté d'expression lorsque celle-ci tend à dénoncer des propos xénophobes, homophobes et d'extrême droite.

Le rassemblement du 3 avril devant le tribunal d'Aix est de fait annulé.

Nous ne lâcherons rien et sommes prêts à nous organiser pour de prochains rassemblements si monsieur Argoud persiste à maintenir sa plainte pour continuer à soutenir Céline Verzeletti dans son combat judiciaire.

Montreuil, le 31 mars 2025